

# Lettre @ Secteur Retraites

mailto:Philippe.pihet@force-ouvriere.fr

#### Le 10 mars 2016 - N°103

- L'assurance retraite et l'AGIRC-ARRCO facilitent l'accès à leurs services en ligne
- ▶ Journée « S'expatrier, mode d'emploi » à Paris le 30 mars 2016
- ▶Un projet de décret précise la composition et le rôle du Comité de pilotage du tiers payant
- ► Comprendre la prévoyance collective
- ► Allocation personnalisée d'autonomie : revalorisation au 1er mars 2016

## **Infos Retraites**

## L'assurance retraite et l'AGIRC-ARRCO facilitent l'accès à leurs services en ligne

Les assurés du régime général peuvent désormais naviguer sur les sites de l'Assurance retraite et de l'Agirc-Arrco et d'un espace personnel à l'autre sans devoir se réauthentifier. Seul préalable : avoir créé un compte sur chacun des deux sites.

Les assurés peuvent ensuite se connecter à leur compte personnel sur l'un des deux sites, consulter et utiliser les services proposés :

- faire le point sur ses droits à la retraite,
- calculer son âge de départ,
- suivre l'avancement de ses démarches,
- signaler un changement d'adresse ou de situation familiale, etc.

#### →Plus d'informations :

www.l'assuranceretraite.fr

http://www.agirc-arrco.fr/

#### ▶ Journée « S'expatrier, mode d'emploi » à Paris le 30 mars 2016

La Journée « S'expatrier, mode d'emploi » réunit les principaux spécialistes de la question en prévoyance, santé, emploi, fiscalité et retraite. Sur leurs stands et lors de conférences thématiques, les experts présents répondront à toutes les questions relatives aux droits des expatriés :

- la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)
- la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)
- le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS)
- Humanis International
- les Notaires de France
- le Centre National des Retraités Français de l'Etranger (CNAREFE)
- Pôle emploi
- la Direction Générale des Finances Publiques (Service des impôts des particuliers non-résidents et le pôle de fiscalité immobilière)

A signaler, trois conférences sur la protection sociale et la retraite des expatriés :

- ♣ Préparer sa retraite lorsque l'on travaille ou vit à l'étranger
- ♣ Vivre sa retraite à l'étranger
- La protection sociale des expatriés : partir couvert et serein

Accès libre et gratuit de 9 h à 18 h : Maison internationale - Cité Universitaire

(17, boulevard Jourdan 75014 Paris). Accès RER B et Tramway T3: Cité Universitaire

→Plus d'informations: http://www.expatriermodedemploi.org/

# Complémentaire santé

## ▶Un projet de décret précise la composition et le rôle du comité de pilotage du tiers payant

La Direction de la Sécurité sociale travaille actuellement sur un projet de décret relatif au comité de pilotage du tiers payant, en application de l'article 83 de la loi de modernisation de notre système de santé. Selon le projet présenté aux différentes parties prenantes, le comité de pilotage est créé pour une durée de trois ans et se réunit au moins deux fois par an. Il devra, selon le projet de décret, évaluer la mise en œuvre du tiers payant au cours des différentes étapes de la généralisation, notamment pour les frais relatifs aux soins des assurés souscripteurs de contrats bénéficiant de l'aide au paiement d'une complémentaire santé à compter du 1er juillet 2015 ; des assurés reconnus atteints d'une ALD et des assurés bénéficiant de l'assurance maternité à compter du 1er janvier 2016 ; et enfin de l'ensemble des assurés dans le cadre de la généralisation à compter du 1er janvier 2017. Cette évaluation peut donner lieu, "en tant que besoin, à la formulation de recommandations visant à améliorer la procédure de tiers payant et à faciliter l'exercice de celui-ci par les professionnels de santé", précise le texte. (Source : dépêche AEF N°532746 du 1<sup>er</sup> mars 2016)

# **Prévoyance**

## ► Comprendre la prévoyance collective

Cette rubrique du site internet du CTIP\* propose des repères pour mieux comprendre la prévoyance d'entreprise :

- ⇒ Comment fonctionne la prévoyance collective ?
- ⇒ Quelles sont les garanties ?
- ⇒ Quels sont ses avantages pour les employeurs et les salariés ?
- ⇒ Comment mettre en place une couverture de prévoyance dans son entreprise ?

→ Plus d'informations : http://www.ctip.asso.fr/maprevoyance/

\*CTIP : centre Technique des institutions de prévoyance

## Union confédérale des retraités

#### ► Allocation personnalisée d'autonomie : revalorisation au 1er mars 2016

Un décret paru au Journal officiel du 28 février 2016 réforme et revalorise l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à partir du 1er mars 2016 afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et de mieux soutenir leurs proches aidants.

Les montants maxima de l'APA sont revalorisés à :

- √ 1 713,08 € par mois pour les personnes en Gir 1
- √ 1 375,54 € par mois pour les personnes en Gir 2
- √ 993,88 € par mois pour les personnes en Gir 3
- √ 662,95 € par mois pour les personnes en Gir 4

Le Gir (ou groupe iso-ressources) est le niveau de dépendance dans lequel la personne âgée est positionnée compte-tenu de son degré de perte d'autonomie. Outre les besoins d'aide de la personne âgée, l'équipe médico-sociale du département examinera désormais également le besoin de répit de l'aidant et une majoration du plan d'aide pourra être accordée à la personne âgée dont le proche aidant assure une présence ou une aide indispensable à sa vie à domicile, et qui ne peut pas être remplacé par une autre personne à titre non professionnel. Dans ce cas, l'équipe médico-sociale pourra proposer, dans le cadre du plan d'aide, le recours à un dispositif d'accueil temporaire, de relais à domicile, ou à tout autre dispositif permettant de répondre au besoin de l'aidant. En outre, ce décret simplifie la procédure de demande de carte d'invalidité et de carte de stationnement pour les personnes âgées en Gir 1 et 2.

#### →Pour en savoir plus :

https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10426?xtor=EPR-100